

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :
à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE**

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)
Arrêtés ministériels nommant des Gardes-Jardins.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)

INFORMATIONS

XIV^e Rallye Automobile International.

Fête de Sainte-Dévote.

Société de Conférences. — L'Amour au XVIII^e Siècle,
par M. A. Augustin-Thierry. — Le prodigieux destin
de Gabriel d'Annunzio, par M. Pauchard.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

VARIÉTÉS HISTORIQUES

L'Hôtel de Matignon à Paris, par M. L.-H. Labande.

LA VIE ARTISTIQUE

Dans les Concerts.

PARTIE OFFICIELLE**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Ordonnance Souveraine du 3 juin 1933 consti-
tuant le Statut des Fonctionnaires, Agents et Em-
ployés de l'ordre administratif ;
Vu la délibération, en date du 8 janvier 1935, du
Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

M. Palmieri François est nommé garde-jardins.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Tra-
vaux Publics et Affaires diverses est chargé de l'exé-
cution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le
vingt-cinq janvier mil neuf cent trente-cinq.

Le Ministre d'Etat,

M. BOUILLOUX-LAFONT.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Ordonnance Souveraine du 3 juin 1933 consti-
tuant le Statut des Fonctionnaires, Agents et Em-
ployés de l'ordre administratif ;
Vu la délibération, en date du 8 janvier 1935, du
Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

M. Roulant Jean-Baptiste est nommé garde-jardins.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Tra-
vaux Publics et Affaires diverses est chargé de l'exé-
cution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le
vingt-cinq janvier mil neuf cent trente-cinq.

Le Ministre d'Etat,

M. BOUILLOUX-LAFONT.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Ordonnance Souveraine du 3 juin 1933 consti-
tuant le Statut des Fonctionnaires, Agents et Em-
ployés de l'ordre administratif ;
Vu la délibération, en date du 8 janvier 1935, du
Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

M. Auloni Jules est nommé garde-jardins.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Tra-
vaux Publics et Affaires diverses est chargé de l'exé-
cution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le
vingt-cinq janvier mil neuf cent trente-cinq.

Le Ministre d'Etat,

M. BOUILLOUX-LAFONT.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Ordonnance Souveraine du 3 juin 1933 consti-
tuant le Statut des Fonctionnaires, Agents et Em-
ployés de l'ordre administratif ;
Vu la délibération, en date du 8 janvier 1935, du
Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

M. Marchisio Joseph est nommé garde-jardins.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Tra-
vaux Publics et Affaires diverses est chargé de l'exé-
cution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le
vingt-cinq janvier mil neuf cent trente-cinq.

Le Ministre d'Etat,

M. BOUILLOUX-LAFONT.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Ordonnance Souveraine du 3 juin 1933 consti-
tuant le Statut des Fonctionnaires, Agents et Em-
ployés de l'ordre administratif ;
Vu la délibération, en date du 8 janvier 1935, du
Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

M. Palmaro Jean est nommé garde-jardins.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Tra-
vaux Publics et Affaires diverses est chargé de l'exé-
cution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le
vingt-cinq janvier mil neuf cent trente-cinq.

Le Ministre d'Etat,

M. BOUILLOUX-LAFONT

PARTIE NON OFFICIELLE**INFORMATIONS**

Les épreuves du XIV^e Rallye Automobile Inter-
national organisé par l'International Sporting Club
de Monte-Carlo a été disputé par 150 concurrents
dont 103 ont atteint le but. Ceux-ci sont arrivés dans
la journée de mercredi 23 janvier. Les différentes
épreuves de classement, de départ à froid, de démar-
rage, freinage et braquage se sont déroulées le jeudi.
Le samedi a eu lieu l'épreuve de confort.

Le dimanche matin a été consacré à la distribution
des prix. Cette cérémonie qui a eu pour cadre,

comme les années précédentes, la place du Palais,
décorée et aménagée pour la circonstance, a été
présidée, en l'absence de S. Exc. le Ministre d'Etat,
légèrement souffrant, par M. Louis de Castro, Con-
seiller de Gouvernement. M. de Castro a remis la
Coupe de l'International Sporting Club à MM.
Quatresous et Lahaye, français, vainqueurs du clas-
sement général. D'autres Coupes de valeur ont été
offertes à M. Ridley, anglais, premier des voitu-
rettes ; à M^{lle} Lamberjack et M^{me} Marinovitch,
gagnantes de la Coupe des Dames ; à M. Sontag,
gagnant de la Coupe du Journal.

La Philharmonique qui s'est fait entendre au cours
de la cérémonie dans plusieurs morceaux de son
répertoire, a joué les hymnes nationaux à l'appel de
ces noms.

Le soir, un banquet a été offert aux concurrents,
aux constructeurs et aux organisateurs dans les salons
de l'International Sporting Club. M. le Conseiller
Louis de Castro, représentant le Ministre d'Etat,
présidait, ayant à sa droite M. Lahaye et, à sa gauche,
M. Ridley. Au champagne, des discours furent pro-
noncés par le Général Polotvsoff, Président de l'In-
ternational Sporting Club ; M. H. Petit, Conseiller
Technique ; MM. Lahaye et Quatresous ; M. Lindsay
Lloyd, Délégué de l'Automobile Club d'Angleterre,
et M. Louis de Castro, au nom du Gouvernement
Princier.

M. de Castro s'est exprimé en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

Son Excellence le Ministre d'Etat retenu à la chambre
par une malencontreuse grippe m'a prié, à la dernière
minute, de le remplacer et de vous dire ses regrets de
n'avoir pu venir, lui-même, vous exprimer, au nom du
Gouvernement, les chaleureuses félicitations que vous
méritez tous, à des titres différents.

Il m'est très agréable d'avoir l'occasion de m'associer
personnellement à cette manifestation de grand tourisme
qui groupe dans cette salle plus de cent concurrents
représentant une vingtaine de nations.

Soyez, ici, Mesdames et Messieurs, les bienvenus.

Dans ce tournoi, votre expérience, votre vaillance si
largement mises à l'épreuve, ont su triompher, non
seulement des éléments, mais encore des embûches que
la nature, pour éprouver votre résistance, a semées tout
le long de la route que durant quatre jours et quatre
nuits vous avez parcourue.

Certes nos aïeux savaient affronter vaillamment les
hasards et les dangers des chemins. Mais ils les subis-
saient ; tandis que vous les recherchez.

Vous vous faites une gloire de montrer jusqu'où peut
aller l'endurance physique autant que morale de
l'homme.

C'est, il me semble, un des traits caractéristiques de
notre temps.

Vous avez aussi montré que le monde est devenu bien
petit puisqu'il vous a fallu moins de temps pour venir
de vos lointains points de départ à Monte-Carlo, que
n'en mettait, jadis, Madame de Sévigné, pour se rendre
de Paris à son château des Rochers.

Le moteur, il est vrai, n'était pas le même.

Si les moteurs que vous avez mis à une si rude
épreuve avaient, comme vous qui les conduisiez, une
âme sensible, mes louanges iraient à eux d'abord.

Mais dans cette lutte c'est, surtout, à la résistance
morale de l'individu que va notre admiration ; et c'est
parce que cette résistance morale existe aussi bien chez
la femme, faible de nature, que vous trouvez, ce soir,
à vos côtés des compagnes de triomphe, tout comme, le
long de votre rude chemin, vous avez eu des compagnes
de lutte.

J'ai eu, ce matin, l'honneur de présider la distribu-
tion des récompenses. Parmi les lauréats, j'ai eu le plai-
sir de serrer la main à l'un des glorieux participants
du grand raid aérien « Londres-Melbourne ».

Il m'avoua que l'itinéraire qu'il venait de parcourir
sur terre ferme lui avait coûté plus d'efforts qu'il n'en
dut fournir dans sa splendide trajectoire unissant l'An-
gletterre à la lointaine Australie.

Cette remarque venant de l'homme qui, quelques
semaines auparavant, triompha dans ce raid impres-
sionnant, nous permet d'imaginer le degré des diffi-
cultés qu'ont dû rencontrer et surmonter les vaillants
concurrents du Rallye Automobile de Monte-Carlo.

Notre admiration pour eux est donc pleinement justifiée.

Nous devons, en terminant, adresser nos félicitations aux vainqueurs du jour, la grande marque Renault, conduite à la victoire par Messieurs Lahaye et Quatresous.

Nos félicitations doivent également être adressées aux dévoués et très compétents organisateurs qui, sous l'égide généreuse de la Société des Bains de Mer, ont assuré la réussite de cette magnifique épreuve d'énergie. Ici doit être spécialement mentionné le dévouement de M. Noghès qui n'a d'égal que sa modestie.

Remercions la presse sans le concours de laquelle une manifestation sportive d'une telle envergure ne pourrait être menée à bien.

Remercions non moins chaleureusement les délégués des Automobiles-Clubs étrangers qui ont bien voulu prêter leur concours efficace.

Mesdames, Messieurs,

Levons nos coupes en l'honneur de S.A.S. le Prince et de la Famille Souveraine ; portons un toast respectueux aux Souverains et Chefs d'Etat ici représentés et buvons à la santé des concurrents.

Ce discours, ainsi que les précédents, a été longuement applaudi.

La soirée se prolongea par un bal très animé au cours duquel de brillantes attractions furent vivement applaudies.

S. Exc. le Ministre d'Etat avait invité, samedi à 13 heures, à un déjeuner intime au Restaurant Ciro's, galerie Charles III, les rédacteurs sportifs venus à Monaco à l'occasion du XIV^e Rallye Automobile.

Son Excellence, empêchée au dernier moment, s'était fait représenter par M. Canu, Conseiller d'Etat.

A ce déjeuner assistaient MM. Paul Rousseau, du *Temps* ; Marcel Gaudillère, de l'Agence Havas ; Bradley, représentant la presse britannique ; Jonasz, représentant la presse allemande ; Jacques Miral, de *Paris-Soir* ; Maurice Philippe du *Journal* ; Georges Fraichard, de *l'Intransigeant* ; Lenfant, de *l'Éclair de Nice* et Jean Heltey, du *Petit Niçois*.

Au champagne, M. Canu prononça quelques mots pour excuser S. Exc. le Ministre d'Etat et exprimer ses regrets ; souhaiter aux journalistes français et étrangers la bienvenue au nom du Gouvernement Princier ; dire le plaisir qu'il éprouvait à se trouver au milieu de confrères et porter un toast à ses hôtes, à leurs journaux et à la presse.

La célébration traditionnelle de la fête de Sainte-Dévote a commencé, samedi matin, par une cérémonie religieuse à l'église votive, à la suite de laquelle M. le Chanoine Retz, Curé de la Paroisse, entouré du clergé, a donné la bénédiction de la mer.

A 20 h. 45, a été célébré le salut solennel suivi de l'embarquement de la barque. Entré les jetées illuminées, l'embarcation a fait son apparition sous un dôme de feu et a traversé le port, accompagnée par les feux d'un projecteur. L'embarquement a eu lieu ensuite, en présence du clergé et de nombreuses personnalités au premier rang desquelles on remarquait M. Louis Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement ; MM. Pierre Joffredy et Jacques Reymond, Adjoints au Maire ; M. Lhotellier, Officier du Port.

La Musique Municipale s'est fait entendre au cours de la cérémonie.

Le boulevard Albert I^{er}, l'avenue de Monte-Carlo, la place Sainte-Dévote et les quais avaient été illuminés par les soins de la Commission Municipale des Fêtes.

Le lendemain, dimanche, des salves d'artillerie ont, dès huit heures du matin, annoncé la solennité. La ville était pavoisée, ainsi que les navires ancrés dans le port. A 10 heures, une grand'messe pontificale a été célébrée à la Cathédrale par S. Exc. M^{gr} Girbeau, Evêque de Nîmes, en présence de S. Exc. M^{gr} Clément, Evêque de Monaco ; de M^{gr} Wilson, Vicaire Apostolique de Sierra Leone ; du R. P. Marie André, Abbé Mitre de Lérins.

M. Louis de Castro, Conseiller de Gouvernement, représentait S. Exc. le Ministre d'Etat.

La Maîtrise de la Cathédrale, dirigée par l'Abbé Aurat, et M. Bourdon aux orgues se sont fait entendre.

Après la cérémonie, S. Exc. M^{gr} Clément a offert un déjeuner à l'Evêché en l'honneur des Prélats étrangers.

Dans l'après-midi, la procession, présidée par S. Exc. M^{gr} Girbeau, a parcouru les rues de Monaco, s'est rendue place du Palais où une bénédiction a été donnée devant la porte principale, est descendue par la Rampe-Major à la Condamine, a fait halte boulevard Albert I^{er} où a été donnée une seconde bénédiction face à la mer et a gagné l'église Sainte-Dévote. Du perron de l'église, une troisième bénédiction a été donnée à la foule, puis une dernière aux fidèles réunis à l'intérieur.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

M. A. Augustin-Thierry porte avec distinction et autant de bonne grâce que d'élégante modestie, un nom rendu doublement célèbre par l'excellent historien des Gaulois et d'Attila, Amédée Thierry, et par l'illustre régénérateur de l'histoire nationale, celui que Chateaubriand a nommé « l'Homère de l'Histoire », l'auteur des Récits Mérovingiens, l'incomparable narrateur de la Conquête de l'Angleterre par les Normands et de la formation du Tiers État, Augustin-Thierry.

Lui-même s'est acquis une place de choix dans la littérature par des ouvrages de documentation ou de pure imagination au nombre desquels on peut citer les *Grandes mystifications littéraires*, *la Princesse Belgioso*, *A. Thierry d'après les papiers de famille*, etc.

Il nous a entretenus, lundi dernier, de l'Amour au XVIII^e siècle. Michelet, ouvrant son cours au Collège de France, commença en ces termes : « Le grand siècle, — c'est le XVIII^e siècle que je veux dire... », déchaînant ainsi l'enthousiasme de son auditoire enivré d'idées libérales. Mais ce « siècle des lumières » comme on a dit encore, ne jouit pas, au point de vue du sentiment, d'une bonne réputation. C'est le temps où Chamfort définissait l'amour par cette formule méprisante : « l'échange de deux fantaisies et le contact de deux épidermes ». Des quatre formes de l'amour cataloguées plus tard par Stendhal, il passa pour n'avoir connu que les moins nobles : l'amour caprice et l'amour vanité. Et M. A. Augustin-Thierry, en historien consciencieux, a relevé dans les mémoires, dans les lettres du temps, mainte pensée, maint fait qui justifient cette réputation. Il a tracé de main de maître un vivant portrait du plus illustre des « roués », le duc de Richelieu. Toute cette partie, assez périlleuse à développer devant un auditoire féminin, a été traitée avec une légèreté de touche et une sûreté de goût qui n'enlevaient rien à la verve et au pittoresque du récit.

Le conférencier s'est ensuite attaché à démontrer que ce n'est là qu'une vue incomplète, une erreur d'optique. Nous regardons le XVIII^e siècle à travers les peintures de Boucher et de Fragonard, les romans de Crébillon fils et de Laclos.

En réalité, pas plus au XVIII^e siècle qu'en tout autre, l'âme humaine n'est coulée dans un seul moule. Seulement, la sagesse fait peu de bruit et les ménages heureux n'ont pas d'histoire. Il y en eut, et beaucoup, même dans cette aristocratie qui s'était placée au-dessus des préjugés de la morale courante et, comme le disait, sous la Régence, la duchesse de Sabran en termes fort crus, usait de la plus large liberté « parce que cela la divertissait ». M. A. Augustin-Thierry, après avoir rappelé les fortes vertus de la bourgeoisie d'alors, a sorti de l'obscurité où les a relégués la sévérité de leurs mœurs ou la fidélité de leurs sentiments, nombre de couples portant des noms illustres, unis par la plus constante tendresse conjugale ou extra-conjugale. Parmi ces derniers, il a particulièrement évoqué la touchante figure de M^{lle} Aïssé. Puis, il nous a montré l'amour-passion s'exprimant avec une ardeur et une éloquence incomparables dans les lettres de M^{lle} de Lespinasse.

On pourrait, semble-t-il, conclure de cette délicate conférence que le XVIII^e siècle n'a ignoré ni

les sentiments profonds et durables, ni les vertus familiales et que, s'il a laissé dans l'histoire une réputation de frivolité et de vice, c'est que jamais le vice n'a été si aimable.

M. C. T.

Au lendemain des heureux accords franco-italiens, signés à Rome, le 7 janvier 1935, par le Duce et M. Laval, M. Lucien Pauchard, Professeur d'histoire et de géographie au Lycée de Monaco, Chef de bataillon de réserve, Officier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre, que le Prince Souverain vient de nommer Chevalier de Saint-Charles à l'occasion de Sa fête, a fait mercredi soir, dans la Salle des Conférences du quai de Plaisance, absolument bondée d'un public enthousiaste, une brillante conférence, aussi documentée que vibrante, sur le prodigieux destin de Gabriele d'Annunzio, poète de génie et héros de la Grande-Guerre, qui fut le prophète de l'Italie nouvelle.

Cette remarquable conférence, agrémentée de nombreuses projections lumineuses, était honorée de la présidence de S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat, qui était entouré du Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France ; du Marquis Chiavari, Consul d'Italie ; de MM. Bouvier, Consul de Belgique ; Boisson, Conseiller Communal, représentant la Municipalité Monégasque ; Martiny, Président de la Colonie Française, et, avec M. Lucien Davico, représentant, en leur qualité de Vice-Présidents, le Comité France-Italie de Beausoleil-Monaco ; le Docteur Urbino, Président de la Colonie Italienne ; les Membres du Conseil d'administration du Comité France-Italie de Beausoleil-Monaco ; le Docteur Ferriani, Secrétaire du « Fascio » de Monaco-Beausoleil, etc... La salle ne put contenir toutes les personnes qu'avaient attirées cette manifestation ; il fallut fermer les portes.

M. Barraud, Directeur du Lycée, au nom de la Société de Conférences, MM. Prat, Moutier, Bus, Comet, etc., au nom des Associations françaises d'Anciens Combattants et Mutilés, reçurent à l'entrée de la salle les autorités et leurs camarades des Associations d'Anciens Combattants italiens de Monaco-Beausoleil, de Vintimille et d'Imperia.

La salle avait été pavoisée par les soins de la Municipalité de Monaco aux couleurs monégasques, françaises, italiennes et des nations alliées.

M. Pauchard avait choisi un sujet bien propre, dans les circonstances actuelles, à soulever l'enthousiasme d'un auditoire franco-italien. Il le traita avec sa clarté et sa flamme habituelles. Laisant délibérément de côté les multiples aspects de la vie de d'Annunzio pour n'en traiter que le côté héroïque, l'orateur magnifia en termes éloquentes le patriotisme clairvoyant et courageux du grand poète, son rôle de tribun entraînant en 1915 toute l'Italie à faire la guerre aux côtés de la France, enfin ses folles entreprises guerrières, la bravade de Buccari, le fameux raid aérien sur Vienne en 1918, enfin la lutte pour Fiume.

Interrompue fréquemment par de formidables applaudissements, cette chaleureuse et belle conférence se termina par une ovation enthousiaste de l'auditoire à l'orateur.

S. Exc. M. Bouilloux-Lafont voulut bien féliciter longuement M. Pauchard d'avoir su si bien exprimer à l'égard de l'Italie des sentiments qui, ajouta le Ministre d'Etat, « sont ceux de tous les Français ».

M. Pauchard reçut aussi les félicitations du Ministre de France et du Consul d'Italie et de toutes les personnalités présentes.

Cette soirée, qui fut un magnifique succès à ajouter à ceux auxquels est habitué l'orateur, laissera le meilleur souvenir dans le cœur de tous ceux qui y ont assisté.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 22 janvier 1935, a prononcé les jugements suivants :

A. E., commerçant, né à Rome (Italie), le 16 septembre 1897, demeurant à Monaco : 25 francs d'amende (avec sursis), pour exercice de commerce sans autorisation ;

G. J.-B.-A., entrepreneur de transports, né le 21 juin 1901, à La Turbie (Alpes-Maritimes) demeurant à Monaco : 16 francs d'amende (avec sursis), pour blessures involontaires et 5 francs d'amende, pour inobservation de règlement. Déclaré le sieur G. L., civilement responsable des faits de son préposé.

VARIÉTÉS HISTORIQUES

L'Hôtel de Matignon à Paris.

La prochaine installation du Président du Conseil dans l'ancien hôtel de Matignon, rue de Varenne, à Paris, a suscité différents articles sur l'histoire de cette magnifique habitation. Seulement, comme les auteurs des divers mémoires n'avaient pas consulté les documents originaux dont une partie existe au Palais de Monaco et l'autre dans les minutes des notaires parisiens qu'il faut connaître, ils ont entremêlé de nombreuses erreurs aux faits historiques démontrés. Il sera peut-être permis d'en rectifier les principales.

Le 25 juillet 1723, Jacques, sire de Matignon, comte de Torigni, seigneur du duché d'Estouteville, baron de Saint-Lô etc., lieutenant général des armées du Roi et de la province de Normandie, demeurant à Paris dans un premier hôtel de Matignon, rue Saint-Dominique, acquit de Christian-Louis de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, lieutenant général des armées du Roi et au gouvernement de Flandre, et de sa femme Louise-Madeleine de Harlay, un grand terrain situé rue de Varenne, « cy-devant en deux places », moyennant la somme de 311.920 livres. Ce terrain enclos de murs comptait 2.869 toises $\frac{2}{3}$. Le prince et la princesse de Tingry avaient commencé à y construire un hôtel pour lequel ils avaient fait marché avec Jean Courtonne, maître maçon, Mathieu Furet, maître charpentier, Nicolas Louis, maître couvreur, Toussaint Caron, maître serrurier, et Adam Charlot, maître plombier (du 24 mai au 29 septembre 1722). Ils avaient également chargé, le 22 juillet de la même année, le maître jardinier Pierre Bellier, de créer le jardin, suivant le devis accepté par eux. Tous ces marchés, le comte de Matignon devait les conserver et continuer.

Le prince et la princesse de Tingry ne possédaient pas depuis longtemps cette propriété. Ils l'avaient acquise, le 30 septembre 1719, de Louis-Denis Seguin, président à la Chambre des comptes à Paris. Ils avaient constitué en sa faveur une rente de 3.257 livres, dont le capital s'élevait à 91.200 livres ne pourrait être remboursé qu'après la mort du président. D'ailleurs, celui-ci était encore un nouveau venu en la rue de Varenne, car il n'avait acheté le terrain que le 23 août 1716 à Chrétien-François Gorge de Roize, seigneur d'Antraigues, conseiller au parlement, à François Joubert de Godonville, sa femme, et à Paul-Joseph de la Baronnie, avocat au parlement.

Le terrain en question faisait partie de la censive de l'abbé et des religieux de Saint-Germain-des-Prés; il devait, outre les droits de mutation, un cens annuel de 12 deniers parisis et une rente de 40 sols, qu'on oubliait bien souvent de régler. Le duc de Valentinois, en effet, paya 29 années d'arrérages le 29 décembre 1734. Le cardinal de Bissy, abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés, avait donné l'investiture au comte de Matignon le 29 juillet 1723.

Le comte de Matignon continua avec activité la construction de l'hôtel, utilisant tous les matériaux qu'il avait achetés au prince et à la princesse de Tingry. Il se montra tellement satisfait de leur exécution que, le 1^{er} février 1724, il substitua cet hôtel à son fils aîné le duc de Valentinois et à toute sa postérité masculine, c'est-à-dire qu'il en assura la propriété perpétuelle au fils aîné de chaque génération, qui ne pourrait pas en disposer. Il devait la transmettre toujours à son fils aîné et dans le cas où il n'aurait pas d'enfants, la propriété passerait au plus prochain collatéral mâle.

Le comte mourut le 14 janvier 1725. Son héritier était son fils unique, Jacques-François-Léonor, comte de Torigni. En 1715, il avait épousé Louise-Hippolyte, fille du prince Antoine à qui elle devait succéder sur le trône monégasque. A cette occasion, comme on le sait, le comte de Torigni avait dû abandonner son nom de Matignon et prendre celui de Grimaldi. Il avait été pourvu du duché de Valentinois et de la pairie de France en survivance de son beau-père.

Par suite du désistement en sa faveur de l'abbé de Monaco, Honoré, frère du prince Antoine, il avait été reconnu comme futur prince de Monaco.

Il en porta le titre en 1731 jusqu'au moment de son abdication, le 7 novembre 1733, et laissa la souveraineté de Monaco à son fils aîné Honoré III. Il vécut le plus souvent possible dans son hôtel de la rue de Varenne. Il en agrandit les dépendances par des acquisitions faites de 1737 à 1744. Elles portaient sur des terrains donnant sur la rue de Babylone. Il constitua donc un magnifique jardin, qui s'étendait depuis son hôtel jusqu'à cette rue de Babylone. Au fond, il y bâtit un pavillon admirablement meublé, plus un pavillon dans le potager et un troisième qu'il appela le Cabinet de Flore. Il établit des treillages en berceau formant perspective. Le jardin fut d'autre part décoré de grands vases de porcelaine, de marbre et d'autres matières.

Quant à l'hôtel lui-même, il fut bâti sous la direction de Mazin, directeur des plans du Roi, qui dut convenir avec les différents entrepreneurs des travaux à effectuer. En tout cas, c'est lui qui régla leurs mémoires, leur faisant subir de très fortes réductions. C'est qu'en effet, les fournisseurs habitués à être payés seulement par acomptes s'échelonnant pendant de longues années, ne se faisaient pas faute d'exagérer leurs prix.

Nous ne dirons pas ici, car cela nous entraînerait trop loin, le nom de tous ces fournisseurs, depuis l'entrepreneur de maçonnerie jusqu'aux sculpteurs, peintres et doreurs. Il suffit encore aujourd'hui de pénétrer dans les chambres et salons de ce somptueux hôtel pour admirer le goût qui présida à sa construction et pour estimer que ce fut une des plus belles demeures du faubourg Saint-Germain qui en compta tellement au XVIII^e siècle.

C'était un splendide décor pour les meubles et collections diverses que le comte de Matignon, puis le duc de Valentinois tenaient de leur famille ou acquirent de leurs deniers. Les tableaux y étaient extrêmement nombreux et parmi eux on comptait plusieurs Rembrandt, des Rubens, des Van Dyck, des Téniers, des Breughel. Les bronzes n'étaient pas moins remarquables, bronzes de la Renaissance ou du XVIII^e siècle. Ce qui paraissait dominer, c'étaient des porcelaines d'Extrême-Orient, de Saxe et d'autres provenances non désignées, qui remplissaient des vitrines innombrables où se trouvaient exposées sur des meubles. Des bijoux, en particulier une collection de tabatières d'or et d'écaillé cerclée d'or, constitueraient aujourd'hui l'orgueil d'un musée. Les tapisseries ne jouissaient plus de la vogue qu'elles avaient eue précédemment; cependant l'hôtel comptait encore quelques séries de tentures aux armes des Matignon.

Ce à quoi tenait particulièrement le duc de Valentinois c'était à la bibliothèque qu'il avait constituée et qui remplissait deux grandes salles du premier étage. Elle a été malheureusement dispersée, mais il n'est pas rare d'en retrouver des volumes décorés de son fer ou présentant la mention écrite de sa main, qui lui ont appartenu.

Ces splendeurs, hélas! ne se retrouveront plus. Leur réunion fait le plus grand honneur au duc de Valentinois et cependant celui-ci ne borna pas ses soins à l'hôtel de Matignon. Il acquit des terrains à Passy, y bâtit un nouvel hôtel, qu'il décora avec non moins de richesse, et dont il attribua la propriété avant de mourir à sa bru, la comtesse de Valentinois, petite-fille de Saint-Simon qui avait eu la dent si mauvaise pour lui et pour les Princes de Monaco.

Il mourut dans cet hôtel de la rue de Varenne, le 23 avril 1751. Contrairement à ce qu'on a publié, le duc de la Vauguoyon qu'on avait donné comme locataire, y était totalement inconnu. Avec le duc de Valentinois, habitait son second fils, tandis que le fils aîné Honoré III était logé dans un hôtel de la rue de Grenelle. Honoré III vint, immédiatement après les formalités d'inventaire, habiter la maison de son père et de son aïeul. C'est là qu'il amena plus tard sa jeune femme, Marie-Catherine de Brignole-Sale, qui devait l'abandonner en 1770.

Au moment de la Révolution, Honoré III était toujours là, partageant son temps entre sa Principauté de Monaco, son domaine de Torigni et l'hôtel de la rue de Varenne. Pendant les premiers temps de la Révolution, il vivait là le plus modestement possible, contribuant à toutes les réquisitions qui étaient faites. Malgré tout, il y fut arrêté dans la nuit du 19 au 20 septembre 1793 et son hôtel fut mis sous séquestre. Comme il n'y avait aucun motif de sévir, il fut libéré le 5 octobre 1794 et rentra en possession de son bien. C'est à la rue de Varenne qu'il mourut

le 12 mai de l'année suivante. Sa succession fut des plus difficiles à régler par suite de l'émigration de son fils cadet, le prince Joseph. Finalement, l'hôtel fut cédé en l'an XII, pour le chiffre dérisoire de 189.400 francs, à un certain Crawfort.

On a dit qu'il était passé ensuite à Talteyrand, puis à M^{me} Adélaïde, sœur du roi Louis-Philippe, enfin au duc de Montpensier. Il fut acquis au commencement du Second Empire par le duc de Galliera, dont la veuve en fit donation à l'empereur François-Joseph pour y établir l'ambassade d'Autriche-Hongrie.

Il ne nous appartient pas de suivre les destinées de l'hôtel de Matignon depuis 1804, date à laquelle il cessa d'appartenir à la famille des Princes de Monaco. Il nous suffit d'avoir démontré qu'il n'eut pas d'habitants étrangers tant qu'il fut légalement en leur possession et d'avoir rappelé la magnificence de son décor, de son mobilier et de ses collections.

L.-H. LABANDE.

LA VIE ARTISTIQUE

DANS LES CONCERTS

La *Neuvième Symphonie*, qui ferme et couronne le cycle immortel des *Symphonies* de Beethoven, est un incomparable chef-d'œuvre.

Tout le monde en convient et nul n'y contredit.

C'est assez dire qu'on ne l'entend jamais assez. Aussi à Monte-Carlo, joue-t-on le plus souvent possible cette œuvre, vaste comme une épopée, dans laquelle la musique « a dépassé les limites du simple beau esthétique pour entrer dans la sphère de l'absolu sublime ».

Au temps (hélas! déjà lointain) où Paul Paray illustrait de sa présence le pupitre du chef d'orchestre, on bénéficia, ici, d'interprétations de la *Neuvième* d'une telle ampleur de supériorité et d'une si inaccoutumée magnificence que nul n'en a perdu le souvenir. Mais laissons-là le passé et sa grandeur.

Au cours de la présente saison (pour préciser, le samedi 15 décembre 1934) M. Emile Cooper soumit, à l'admiration des connaisseurs une exécution de la *Neuvième* qui n'eut rien de trop sensationnel.

Cette fois, (le mercredi 23 janvier 1935) l'ouvrage sans pair, si plein d'éblouissement et d'éternité, nous fut rendu, dirigé par M. Georges Georgesco, — en attendant qu'il soit conduit, prochainement, par M. Gaubert, si ce qu'on assure est vrai.

En sorte que les habitués des Concerts pourront, en toute connaissance, se livrer au jeu des comparaisons et, en toute liberté, décerner la palme à tel chef de préférence à tel autre. Ce qui est, assurément, d'un intérêt palpitant.

Pour revenir à M. Georgesco, il a été, à la tête de l'orchestre et des chœurs, ce qu'il devait être, mettant en lumière avec une vive intelligence et avec une très juvénile et nerveuse maîtrise les prodigieuses beautés de la symphonie, laquelle, selon Berlioz, est la plus difficile d'exécution de toutes celles de Beethoven.

Il n'y a plus à chanter la gloire de la *Symphonie avec Chœurs* — suprême affirmation du génie dans l'entière manifestation de son vouloir, de son pouvoir et de sa splendeur, où le maître des maîtres fait appel au verbe pour renforcer la puissance expressive de l'orchestre et produire un effet d'un grandiose inouï, où est célébrée l'heureuse et bienfaisante joie, où est exaltée la religion de la bonté faisant de tous les hommes des frères...

« Dans la dernière Symphonie de Beethoven, a écrit Wagner, la musique, dégagée de son élément trop spécial, acquiert la portée d'un art général universel. Cette Symphonie est l'Évangile humain de l'art futur. »

M^{mes} Lacroix-Dubuisson, Lucy Moulin et M^{mes} Aïnési et Basi, qui chantaient les soli, s'acquittèrent avec une louable vaillance de la tâche difficile et redoutable qui leur était confiée.

Les chœurs furent ce qu'ils sont d'ordinaire.

Et l'orchestre mérita tous les éloges.

Dès que se tût l'entraînant clameur enthousiaste qu'est le choral qui clot souverainement le plus majestueux, le plus démesuré et le plus dominant des chefs-d'œuvre de la musique, bravos et acclamations ne connurent plus de bornes.

A. C.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

**AVIS DE CONVOCATION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, au Siège social, au Casino de Monte-Carlo, le Mardi 16 Avril 1935, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes ;
- 3° Approbation des Comptes, s'il y a lieu ; Quitus à donner aux Administrateurs ;
- 4° Application des bénéfices, s'il y a lieu ; fixation du dividende, s'il y a lieu ;
- 5° Ratification de nominations d'Administrateurs ;
- 6° Nomination de trois Administrateurs en remplacement de trois Administrateurs sortants et rééligibles ;
- 7° Ratification de conventions diverses ;
- 8° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou es-qualité avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts ;
- 9° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

Les dépôts de titres devront être effectués auprès de banques, agents de change ou notaires, suivant les modes et dans les conditions prévus aux Statuts.

MM. les Actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée, soit parce qu'ils sont empêchés, soit parce qu'ils ne possèdent pas un nombre de titres suffisant (cent actions ou l'équivalent en cinquièmes), soit parce qu'ils ne sont pas en mesure de se grouper, doivent, pour être représentés, remplir les formalités suivantes :

1° Déposer leurs titres dans les caisses d'une banque, d'un agent de change ou d'un notaire qui les immobilisera jusqu'au lendemain de l'Assemblée ;

2° Remettre leur pouvoir à la banque, à l'agent de change ou au notaire dépositaire qui l'acheminera au siège social après avoir régularisé le dépôt ou adresser directement au siège social ce pouvoir avec le récépissé de dépôt des titres.

La feuille de dépôt des titres étant close au Siège de la Société, à Monaco, dix jours pleins avant le jour de l'Assemblée, le Conseil prie instamment MM. les Actionnaires, quel que soit le nombre de leurs titres, de remettre leurs pouvoirs et leurs instructions à leur banque avant le 1^{er} Avril, pour en permettre l'arrivée au siège social dans les délais statutaires.

JETONS DE PRÉSENCE. — Il a été décidé d'attribuer aux Actionnaires 2 francs par action et 1 franc par cinquième, présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, a déclaré le sieur FERRI, commerçant à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture est provisoirement fixée à ce jour.

M. Trotabas, Juge au Tribunal, a été nommé juge commissaire, et M. Olivie, syndic provisoire de la dite faillite.

Pour extrait certifié conforme dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 25 janvier 1935.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, a déclaré le sieur MERANI, commerçant à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture est provisoirement fixée à ce jour.

M. Trotabas, Juge au Tribunal, a été nommé juge commissaire, et M. Olivie, syndic provisoire de la dite faillite.

Pour extrait certifié conforme dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 25 janvier 1935.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, a déclaré le sieur CURZI, commerçant à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture est provisoirement fixée à ce jour.

M. Trotabas, Juge au Tribunal, a été nommé juge commissaire, et M. Olivie, syndic provisoire de la dite faillite.

Pour extrait certifié conforme dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 25 janvier 1935.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

EXTRAIT

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le seize novembre mil neuf cent trente-quatre, enregistré,

Entre la dame Blanche-Marie BOGLIOLO, ménagère, épouse du sieur Joseph Blancheri, demeurant à Monaco, 9, boulevard Albert 1^{er},

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par « décision du Bureau en date du quatorze octobre « mil neuf cent trente et un » ;

Et le dit sieur Joseph BLANCHERI, employé de pharmacie, domicilié de droit 9, boulevard Albert 1^{er} ;

Il a été littéralement extrait ce qui suit :

« Dit que le Tribunal est compétent et régulièrement saisi ;

« Prononce la séparation de corps entre les époux « Bogliolo-Blancheri, aux torts et griefs du mari. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution des articles 39 et 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 31 janvier 1935.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

EXTRAIT

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le sept juin mil neuf cent trente-quatre, enregistré,

Entre le sieur Bernard BERTINELLI, hôtelier, demeurant à Monte-Carlo, Hôtel des Colonie, avenue de la Costa,

Et la dame Suzanne MOUTIER, épouse Bertinelli, demeurant à Paris ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Recevant le sieur Bernard Bertinelli en sa demande principale et la dame Suzanne Moutier en sa demande reconventionnelle ;

« Prononce la séparation de corps entre les époux « Bertinelli-Moutier aux torts et griefs réciproques « des parties. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution des articles 39 et 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 31 janvier 1935.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

EXTRAIT

D'un arrêt contradictoirement rendu par la Cour d'Appel de la Principauté de Monaco, le trois novembre mil neuf cent trente-quatre, enregistré,

Entre la dame Emma-Eugénie MARINI, artiste lyrique, épouse du sieur Guillaume-François-Henri-César Morra, demeurant à Monaco, 10, square Théodore-Gastaud,

Et le dit sieur Guillaume-François-Henri-César MORRA, demeurant à Monaco, 10, square Théodore-Gastaud ;

Il a été littéralement extrait ce qui suit :

« En la forme, reçoit les appels tant en principal « qu'incident ;

« Au fond ;

« Dit non justifié l'appel incident de Morra, l'en « déboute.

« Faisant droit à l'appel principal de Marini, « épouse Morra ;

« Prononce, en conséquence, aux torts réciproques de chacun, le divorce des époux Marini-« Morra à la demande de la femme, leur séparation « de corps à la demande du mari. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution des articles 22 et 39 du Code de Procédure Civile.

Monaco, le 31 janvier 1935.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire à Monaco.

Attribution de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous signatures privées, en date du 1^{er} septembre 1934, enregistré le 12 septembre même mois, et déposé, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes de M^e Eymin, notaire soussigné, par acte du 6 novembre 1934, enregistré, contenant partage entre Mme WEBSTER, née ARATHOON, demeurant à Montréal (Canada) ; Mme MORRIS, née ARATHOON, demeurant à Binsted Place (Angleterre) ; M. Thaddeus, dit Teddy ARATHOON, Mlle Mary, dite May ARATHOON et Mlle Joan ARATHOON, ces trois derniers demeurant à Monte-Carlo, de partie de la succession de M. Thaddeus ARATHOON, père, décédé à Monte-Carlo, le 23 mai 1932, il a été attribué à M. Teddy ARATHOON, avec l'immeuble situé rue de la Scala et avenue de la Costa, à Monte-Carlo, dit *Grand Hôtel*, le fonds de commerce d'hôtel-restaurant, avec bar, qui y est exploité sous la dénomination de *Grand Hôtel et Continental*.

Opposition, sous peine de forclusion, en l'étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 31 janvier 1935.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

En vertu d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire soussigné, le 16 janvier 1935, M. Paul-Médard VERAN, commerçant, demeurant à Monaco, 25, rue de la Turbie, a cédé à M. Charles BRUNET, commerçant, demeurant à Monaco, 25, rue de la Turbie, un fonds de commerce d'atelier de tricotage (sans machine actionnée par moteur) et un commerce d'articles de mercerie et bonneterie, avec faculté de visiter sa clientèle, sis à Monaco, 11, rue Caroline.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 31 janvier 1935.

(Signé :) A. SETTIMO.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 21 décembre 1934, enregistré, M. François-Pierre BARATTORO, commerçant, demeurant, 24, boulevard de l'Observatoire, a vendu à M. Joseph COSSU, commerçant, demeurant, 32, boulevard de l'Observatoire, le fonds de commerce de Bonneterie, Cordonnerie, Mercerie et Lingerie qu'il exploitait, 24, boulevard de l'Observatoire.

Oppositions, s'il y a lieu, au fonds vendu, dans les dix jours de la date de la présente insertion.

Monaco, le 31 janvier 1935.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1935